
Lettre aux membres de l'Association

Numéro d'inventaire : 1998.03364.2

Auteur(s) : Association amicale des anciennes élèves de Fontenay-aux-Roses

Type de document : correspondance

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1898

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuillet papier double, imprimé sur les deux premières pages.

Mesures : hauteur : 21,4 cm ; largeur : 13,4 cm

Notes : Lettre adressée aux membres de l'Association amicale des Anciennes élèves de Fontenay-aux-Roses, appelées Compagnes. Elle informe du report de la réunion annuelle rendue nécessaire suite au décès de Félix Pécaut quelques semaines auparavant, et programme de nouvelles élections par correspondance pour le renouvellement du Comité de l'Association. Le projet d'un buste en marbre placé à l'Ecole afin d'honorer la mémoire de Félix Pécaut y est évoqué.

Mots-clés : Association d'anciens élèves

Iconographie, biographies, souvenirs de pédagogues

Lieu(x) de création : Fontenay-aux-Roses

Nom de la commune : Fontenay-aux-Roses

Utilisation / destination : commémoration

Historique : Lettre datée du 20 octobre 1898

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : non paginé

Commentaire pagination : 4 p.

Objets associés : 1991.00404

Lieux : Fontenay-aux-Roses

ASSOCIATION AMICALE

DES

ANCIENNES ÉLÈVES DE FONTENAY-AUX-ROSES

*Fontenay, le 20 octobre 1898.*

MADEMOISELLE ET CHÈRE COMPAGNE,

Notre réunion annuelle n'ayant pu avoir lieu le 4 août à cause du deuil qui nous a frappées, nous nous proposons de la reporter au lundi 31 octobre prochain.

Mais un grand nombre d'associées nous ont fait savoir qu'elles ne pourraient, à cette date, répondre à notre appel. Le Comité de l'Association a donc décidé de remettre cette assemblée à l'année prochaine. Nous vous prions instamment de nous dire si vous accepteriez de venir à Fontenay au commencement ou à la fin des vacances de Pâques, ou si vous préférez une autre date. La mort de M. Pécaut nous fait un devoir plus impérieux d'affirmer notre solidarité, d'entretenir l'esprit qu'il a mis dans son œuvre et les traditions de notre école, aussi nous souhaitons ardemment qu'un très grand nombre de nos compagnes prennent part à cette réunion.

Nous ne croyons pas pouvoir ajourner le renouvellement des membres du Comité. L'élection se fera donc par correspondance et nous recevrons les bulletins de vote jusqu'au jeudi 10 novembre. Nous rappelons que les associées ont à élire quatre membres : trois pour une période de trois années (les membres sortants sont M^{lles} Lauriol et V. Thomas non candidates et

Robert), le quatrième pour deux années en remplacement de M^{lle} Viaud, démissionnaire.

M^{lles} Lauriol et V. Thomas prient les associées qui auraient voté pour elles de vouloir bien reporter leurs voix sur M^{me} Perseil-Verdier, répétitrice à Fontenay, et sur M^{me} Eidenschenk-Patin, en congé à Paris.

Pour répondre au vœu de plusieurs associées qui redoutent l'éparpillement des suffrages, le Comité propose la candidature de M^{lle} March, directrice de l'École normale de Nancy, en remplacement de M^{lle} Viaud.

Les 23 bulletins de vote qui nous ont été envoyés avant le 4 août seront considérés comme nuls. C'est en effet après cette date que M^{lle} V. Thomas s'est désistée en faveur de M^{me} Eidenschenk.

Nous vous serions reconnaissantes de nous envoyer avant la fin de décembre votre avis sur la question suivante qui préoccupe toutes les Fontenaysiennes : » Que doit faire l'Association pour honorer la mémoire de M. Pécaut ? » On a parlé d'un buste en marbre qui serait placé à l'École, d'une œuvre d'éducation à créer... Nous vous prions de nous dire ce que vous pensez de ces projets. Nous résumerons dans un prochain Bulletin les propositions qui nous seront communiquées. Chaque associée sera ainsi préparée à prendre part à la discussion qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion générale.

Enfin nous informons toutes nos compagnes qu'elles recevront prochainement une plaquette, tout à fait distincte des Bulletins ordinaires et consacrée exclusivement au souvenir du très vénéré fondateur de notre chère École.

Veuillez agréer, Mademoiselle et chère Compagne, l'expression de nos meilleurs sentiments.

LE COMITÉ.

